

Sujet : [INTERNET] Méthanisation Naturalgie

Date : 28/03/2022 22:49

Pour : pref-enquetespubliques@haute-saone.gouv.fr

Mr et Mme VALROFF Bernard

le 28 mars 2021

Monsieur Le Préfet,

Nous voulons vous faire part de notre opposition au projet de la Méthanisation de Grandvelle. Nous trouvons ce projet industriel démesuré par rapport à la production de gaz à fournir. Beaucoup de pollutions dues aux travaux, de nuisances

Nous soutenons les opposants pour toutes les raisons détaillées en références ci-dessous.

Nous voulons apporter par notre courriel notre opposition.

Recevez, M. Le Préfet, nos salutations respectueuses.

Béatrice et Bernard VALROFF

assistante administrative _ Outilleur de précision

53 ans _ 55 ans

LES RAISONS DE NOTRE OPPOSITION À CE PROJET

➤ Environnementales :

- **Risque de pollution des terres et des nappes phréatiques** dû au volume à épandre sur une surface de terre trop faible et trop riche en azote qui risque de saturer les terres et ainsi polluer les nappes phréatiques
- **Production de gaz négligeable** : 5 à 10% des besoins du Grand Besançon
 - ↳ Beaucoup d'énergie utilisée (constructions, maintenances, cultures, récoltes, transports) pour produire beaucoup de déchets et peu d'énergie.
- **Nuisances olfactives** occasionnées lors de l'épandage du digestat
- **Pollution visuelle** par la construction de bâtiments de plus de 8 mètres de haut

➤ Économiques :

- Le **système n'est viable économiquement que grâce à l'argent public** qui subventionne le prix de ce « bio-gaz »; lequel émettra la même quantité de CO2 que le gaz naturel au moment de sa combustion → cf. exemple de l'Allemagne
- **Dévalorisation immobilière** des habitations concernées par les construction d'un méthaniseur (25 % en moyenne d'après une étude du CSNM)
- **Destruction d'aménagements :**
 - pour l'installation de 27 km de gazoduc entre Grandvelle et Voray-sur-l'Ognon
 - réalisés par les communes (Trésilley, Maizières, Grandvelle) : les routes entre Rioz et Grandvelle ne sont pas adaptées à la circulation intensive de poids lourds et tracteurs

➤ Sécurité

- **Risques industriels élevés** : incendies, explosions, débordement de digestat,...
- **Aménagements routiers indispensables** sur la D296 afin de sécuriser l'accès au site (limitation de vitesse à 90 km/h depuis le 1er mars 2022)
- **Autocontrôle** sur les méthaniseurs (dérives sur les quantités et la nature des intrants)
 - ↳ surtout au regard de la taille des infrastructures. Pour un digesteur de 45 m de diamètre (et une hauteur de 6 mètres), **la capacité d'accueil d'intrants serait de 60 000 tonnes annuelles au lieu des 36 000 tonnes annoncées**

Bonne réception.

B.VALROFF

P Before printing, think about ENVIRONMENTAL responsibility! Pensez ENVIRONNEMENT: n'impri



Garanti sans virus. www.avast.com